

Le défi du ministre

Innovation and Productivity Roundtable

Laurentian University, July 26, 2012

Maxim Jean-Louis

Président – directeur général

Le défi du ministre

Propulser l'innovation dans le secteur postsecondaire de l'Ontario afin de produire ces résultats :

1. des occasions d'apprentissage de haute qualité pour les étudiantes et étudiants;
2. une expérience étudiante enrichie;
3. une productivité améliorée favorisant de meilleurs résultats pour les étudiantes et étudiants;
4. la durabilité du secteur postsecondaire;
5. un secteur d'activité qui ajoute aux avoires existants des collèges, des universités et des réseaux de soutien.

Dix innovations possibles de l'apprentissage technohabilité, qui avantagent les étudiantes et étudiants

1. Des curriculums se fondant sur l'acquisition des aptitudes du 21^e siècle reliées numériquement grâce à l'utilisation de l'apprentissage technohabilité : l'apprentissage autonome, l'application des technologies numériques, la communication numérique ou les techniques des médias, l'entrepreneuriat, la pensée critique, créatrice ou originale, le travail d'équipe et la collaboration.
2. L'apprentissage hybride basé sur une reconception de l'enseignement pour mettre à profit le caractère unique respectif de l'expérience sur le campus ainsi que de l'expérience en ligne.
3. L'enseignement axé sur les étudiantes et étudiants, qui les encourage à trouver, à analyser, à évaluer et à appliquer l'information de façon appropriée.
4. L'évaluation à base numérique réalisée au moyen d'un projet à base numérique, où l'apprentissage est démontré par des portfolios électroniques, des vidéos et des balados.
5. Des consortiums axés sur la discipline et visant à élaborer la discipline ou des simulations, des jeux et des mondes virtuels partagés basés sur les matières (en collaboration avec l'industrie de la technologie de pointe de l'Ontario).

6. La collaboration entre les établissements d'enseignement : le partage de contenus numériques (échelle), l'élaboration conjointe de contenus ou de cours en ligne ou numériques (éviter les dédoublements inutiles), les grades ou les diplômes conjoints (regrouper les ressources rares et éparpillées).
7. Des cours ou des programmes en ligne à recouvrement des coûts visant le marché international, qui sont élaborés de façon autonome ou dans le cadre de consortiums internationaux.
8. De nouveaux modèles de financement ou modèles de fonctionnement pour les programmes ciblant les apprenantes et apprenants permanents.
9. L'apprentissage ouvert ou des programmes axés sur les compétences qui permettent d'obtenir des crédits : l'examen par défi, l'apprentissage antérieur évalué par rapport aux résultats d'apprentissage prédéfinis publiquement avec des portfolios électroniques et des MOOC entièrement ouverts non crédités et basés sur des cours en ligne existants avec crédit (crédit disponible grâce à un examen final à recouvrement des coûts pour les personnes qui le désirent). La création d'une banque d'évaluation provinciale pour appuyer ce travail.
10. La reconnaissance de crédits flexible entre les établissements d'enseignement de l'Ontario permettant un mélange de crédits d'apprentissage obtenus sur le campus, grâce à l'évaluation de l'apprentissage antérieur ou en milieu de travail et de cours en ligne offerts par différents établissements, qui sera rassemblé pour décrocher des grades accrédités.